

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-11-34x-01294 Référence de la demande : n°2018-01294-052-001

Dénomination du projet : Demande de dérogation à l'interdiction de transport de spécimens d'espèces de tortues

Lieu des opérations : -Département : Réunion

Bénéficiaire : KELONIA

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Le CNPN émet un avis favorable sans réserve aux actions de transport de tortues marines en vue de leur relâcher dans le milieu naturel pour les espèces fréquentant les eaux réunionnaises.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 7 décembre 2018

Signature :

